



Conseil des produits agricoles  
du Canada

Farm Products Council  
of Canada

# CONSEIL DES PRODUITS AGRICILES DU CANADA

Célébrons

**50**  
ANS  
1972-2022



# 2021-2022

## RAPPORT ANNUEL

Canada

# Table des matières

|                                                                        |    |
|------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Message du président</b>                                            | 4  |
| <b>Conseil</b>                                                         | 6  |
| Profils des membres                                                    | 6  |
| Profil organisationnel                                                 | 8  |
| Administration des lois fédérales                                      | 9  |
| Activités des membres du Conseil et du personnel                       | 9  |
| Rencontres du Conseil                                                  | 10 |
| <b>Faits saillants de 2021-22</b>                                      | 12 |
| 50e Anniversaire                                                       | 12 |
| Les Producteurs d'œufs du Canada                                       | 12 |
| Les Producteurs de poulet du Canada                                    | 12 |
| Les Éleveurs de dindon du Canada                                       | 13 |
| Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada                          | 13 |
| Offices de promotion et de recherche                                   | 15 |
| Révision judiciaire                                                    | 13 |
| Plaintes                                                               | 14 |
| <i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>             | 14 |
| Association nationale des régies agroalimentaires                      | 15 |
| Établissement d'un nouvel office de promotion et de recherche          | 15 |
| Réunions avec les régies et représentants des gouvernement provinciaux | 15 |
| <b>Plan Stratégique 2019-2022</b>                                      | 16 |
| Rapport en date du 31 mars 2022                                        | 16 |
| <b>Le CPAC en bref</b>                                                 | 18 |
| Opérations financières                                                 | 18 |
| Environnement opérationnel à venir                                     | 18 |

# Message du président



Au nom des membres et du personnel du Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC), je suis heureux de vous présenter notre rapport annuel pour l'exercice 2021-2022. Cette année en fut une d'espoir dans le secteur agroalimentaire avec des signes indiquant que le pire de la pandémie était derrière nous. Mais nous avons également connu beaucoup d'incertitude en raison, notamment, de la perturbation continue des chaînes d'approvisionnement résultant des inondations dévastatrices en Colombie-Britannique, des préoccupations concernant le conflit en Ukraine et de la propagation de la grippe aviaire dans tout le pays.

Le secteur agroalimentaire est entré dans une nouvelle réalité, alors qu'il met le cap sur l'avenir. Les producteurs et les transformateurs continueront à faire face à un ensemble de

défis complexe et unique dans le cadre de leurs activités quotidiennes.

Les exigences saisonnières fluctuantes, les pénuries de main-d'œuvre, l'augmentation des coûts d'exploitation sans oublier les phénomènes météorologiques extrêmes et la perturbation accrue des approvisionnements, continueront de peser sur les producteurs et les transformateurs.

C'est en ces temps d'incertitude que nous pouvons vraiment reconnaître la valeur des outils que la gestion de l'offre met à notre disposition pour maintenir une production correspondant à la demande. Avec une remarquable résilience, le système de gestion de l'offre permet au secteur agroalimentaire de mieux s'adapter aux fluctuations de la demande du marché et de fournir aux Canadiens et Canadiennes l'accès à un approvisionnement continu d'aliments de grande qualité, même pendant les périodes les plus difficiles.

Nous constatons également les avantages des activités de promotion et de recherche soutenues par le système de prélèvement dans l'industrie du bœuf. Il s'agit d'un élément clé pour le succès du bœuf canadien sur les marchés nationaux et internationaux. Le nouvel Office canadien de promotion et de recherche pour le porc s'affaire à créer une cohésion encore plus grande au sein de l'industrie de la viande rouge. Grâce à un système de prélèvement national qui sous-tend leurs activités, les producteurs et les importateurs de porc mettent en commun leurs ressources et créent des possibilités d'investissement dans la croissance de leur secteur.

Sur une note plus personnelle, au cours de mon mandat de quatre ans à la présidence, le

CPAC a établi et renforcé ses relations avec ses intervenants et d'autres ministères. À bien des égards, les récents événements ont eu pour effet d'amener les acteurs de l'industrie à se mobiliser face à des défis communs.

Cette nouvelle réalité a fait passer la collaboration à un niveau inédit. Le CPAC entend continuer à collaborer avec les offices et les autres intervenants afin que le secteur agroalimentaire demeure suffisamment souple et puisse ainsi s'adapter à notre nouvelle réalité.

Je tiens à souligner le rôle essentiel que mes collègues actuels ont joué dans le succès du CPAC. Les conseils et la perspicacité de Ron Bonnett, Maryse Dubé, Yvon Cyr et Morgan Moore ont été cruciales. Je les remercie pour leur travail d'équipe exceptionnel et pour leur collaboration assidue avec les offices que nous supervisons.

Cette année a été marquée par d'importants changements au sein du personnel du CPAC. Je tiens à exprimer mes remerciements les plus sincères à ceux qui ont quitté notre organisation, pour leur expertise, leur engagement et leur travail acharné, et à souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de l'équipe, qui nous ferons profiter de nouvelles approches et perspectives.

De plus, je remercie les membres des ministères avec lesquels nous collaborons – notamment Agriculture et Agroalimentaire Canada, Affaires mondiales Canada et Justice Canada.

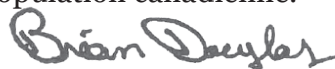
Et je souligne la relation fructueuse que le CPAC entretient avec ses collègues provinciaux et les membres de l'Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA). Notre collaboration

avec l'ANRA est importante, particulièrement en ce qui concerne l'application de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*.

Enfin, cet exercice conclut le plan stratégique triennal au cours duquel nous avons privilégié la transparence, le dialogue et le renforcement des relations avec les intervenants de l'industrie. Notre plan se termine sur une note très positive, le rôle et les responsabilités du CPAC étant mieux compris et les relations avec nos partenaires demeurant solides et fondées sur la confiance. Nous continuerons à nous appuyer sur ces fondements lors de l'élaboration de notre prochain plan stratégique.

Le CPAC continue de s'acquitter de son rôle avec diligence afin de maintenir la pérennité des produits agricoles soumis à la gestion de l'offre et de soutenir sans relâche la promotion et la recherche – toujours dans le but de s'assurer que la population canadienne ait accès à un approvisionnement en aliments de haute qualité.

Je me réjouis à la perspective de poursuivre ces activités essentielles dans l'intérêt de toute la population canadienne.



**Brian Douglas**  
Président

## Profils des membres



**Brian Douglas,**  
*président et  
administrateur  
général*

Diplômé de l'Université de Guelph, M. Douglas a fait carrière dans la fonction publique pendant plus de 41 ans. Sa carrière lui a permis d'apprécier et de comprendre les possibilités et les défis auxquels font face les producteurs canadiens. En 2015 et 2016, M. Douglas a été greffier du Conseil exécutif et secrétaire du Cabinet pour le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard, où il a auparavant occupé différents postes de haut niveau, notamment comme sous-ministre, Renouvellement des transports et de l'infrastructure, et sous-ministre, Agriculture.

M. Douglas a consacré la plus grande partie de sa carrière au ministère de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard, où il a été directeur de la Division des ressources agricoles et gestionnaire des services agricoles. Tout au long de sa carrière, il a également été membre et représentant de la province de l'Île-du-Prince-Édouard au sein de divers conseils et comités de niveau provincial et national liés à l'agriculture et au renouvellement des transports et des infrastructures.

Le Conseil est composé d'un président, d'un vice-président et de membres nommés par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Le président assume également les responsabilités d'administrateur général et est nommé à temps plein, tandis que le vice-président et les membres du Conseil sont nommés à temps partiel.



**Ron Bonnett,**  
*vice-président*

M. Bonnett a eu une longue carrière diversifiée dans le domaine de l'agriculture.

Il a été président de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) et, au milieu des années 1980, il a fondé et présidé la Fédération de l'agriculture d'Algoma et participé à la lutte contre les taux d'intérêt élevés. À cette époque, M. Bonnett était également actif en politique municipale. Il a en effet été conseiller et préfet du canton de Plummer, où il s'est fait le défenseur du développement économique rural, de la collaboration intermunicipale et d'un secteur agricole fort. En 1997, M. Bonnet est devenu membre du conseil d'administration provincial et de la direction de la Fédération de l'agriculture de l'Ontario (FAO). Vice-président de la FAO pendant deux ans, il en a ensuite été le président pendant quatre autres années. Pendant son mandat à la FAO, il est devenu membre du Conseil national et de la direction de la FCA, avant d'en devenir le deuxième vice-président en février 2007.

En tant que défenseur des intérêts agricoles à l'échelle internationale, M. Bonnett a été membre du conseil d'administration de l'Organisation mondiale des agriculteurs à titre de représentant de l'Amérique du Nord et participé activement au développement de l'organisation en tant que président par intérim. En plus de son travail à la FCA, il a également été président de Beef Improvement Ontario et président du comité de planification de l'Institut de gestion agricole de l'Ontario. En 1975, M. Bonnett et son épouse, Cathy, ont acheté une ferme laitière à Bruce Mines, dans le nord de l'Ontario. Ils ont exploité la ferme jusqu'en 1995 et depuis, exploitent une ferme bovine.



### ***Maryse Dubé, membre***

M<sup>e</sup> Maryse Dubé a obtenu son baccalauréat en droit de l'Université Laval en 1996, avant d'être admise au Barreau du

Québec en 1997. Depuis 2004, elle est associée au sein du cabinet Sylvestre & Associés, où elle se spécialise en droit commercial et agroalimentaire, représentant ainsi plusieurs producteurs agricoles dans leurs projets de transfert d'entreprises et d'acquisitions, et agissant comme experte-conseil auprès d'institutions financières. La législation sur les valeurs mobilières, les transactions commerciales, les fusions et acquisitions et le droit commercial (volets manufacturier et agricole) sont des domaines où elle représente des petites et moyennes entreprises. Mme Dubé est très active dans son milieu social et économique et a été présidente honoraire et membre de quelques conseils d'administration d'entreprises et de conseils communautaires. Elle est également une conférencière recherchée.

Mme Dubé a siégé au conseil d'administration de l'Association professionnelle des avocates et avocats de province et présidé la section de Richelieu en 2014. Jusqu'en mai 2016, elle était membre du comité exécutif du Barreau du Québec. Elle a participé activement aux travaux du conseil général qui ont mené à la nouvelle structure de gouvernance du Barreau du Québec et a été élue par acclamation pour siéger au conseil d'administration à titre de représentante des sections de Richelieu, Longueuil et Arthabaska. En avril 2015, le gouverneur en conseil lui a confié un mandat de trois ans au Conseil canadien des produits agricoles, lequel a été renouvelé en mai 2018 pour trois années supplémentaires. En avril 2021, son mandat a été reconduit pour quatre ans. Mme Dubé est reconnue pour son dynamisme et sa passion de la chanson, ayant mis sur pied le groupe de musique de gens d'affaires maskoutain *Rock in*

*Time*, qui fait bénévolement des spectacles bénéfice au profit d'organismes caritatifs de la grande région maskoutaine.



### ***Yvon Cyr, membre***

M. Cyr a une grande connaissance de l'agriculture. Producteur de volaille de Saint-François-de-Madawaska

(Nouveau-Brunswick), M. Cyr est gestionnaire et actionnaire fondateur du Groupe Westco Inc., l'une des plus grandes entreprises avicoles du Canada atlantique. Il est très actif dans sa collectivité et dans l'industrie avicole, ayant siégé aux conseils d'administration des Producteurs de poulet du Nouveau-Brunswick et des Producteurs de poulet du Canada. Il a également été président de la chambre de commerce locale.



### ***Morgan Moore, membre***

M. Moore exploite une ferme agricole avec son épouse, Amber, et leurs trois enfants, près de Brandon, au Manitoba. Ils se spécialisent

dans la production commerciale de bovins et d'ovins. M. Moore est titulaire d'un certificat d'agrément de l'Institut des agronomes du Manitoba et d'un baccalauréat en sciences agricoles de l'Université Guelph. Il est actuellement président du conseil d'administration de la Manitoba Sheep Association et président-fondateur d'une nouvelle entreprise, appelée PruvIT Technologies inc., laquelle développe une technologie prometteuse visant à offrir la pleine valeur de la traçabilité bidirectionnelle. M. Moore est également président de la Canadian Co-operative Wool Growers, une société centenaire de commercialisation de la laine et un détaillant de produits d'élevage qui connaît une forte croissance. Depuis toujours, il est un promoteur et un défenseur de l'industrie agricole.

## Profil organisationnel

**Ministre :**

L'honorable Marie-Claude Bibeau

**Administrateur général :**

Brian Douglas, président et administrateur général

**Portefeuille ministériel :**

Agriculture et Agroalimentaire

**Instrument habilitant :**

*Loi sur les offices des produits agricoles*

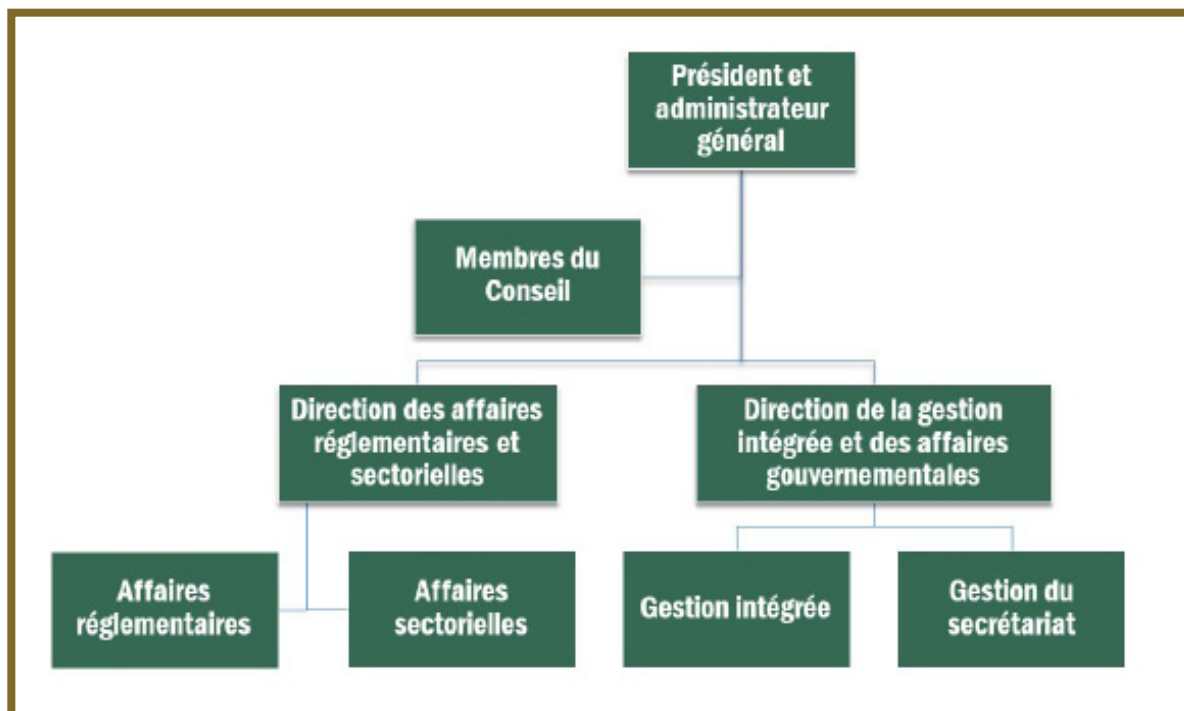
**Année de création :** 1972

### Vision

Un cadre réglementaire qui appuie efficacement un système solide de gestion de l'offre, ainsi que la commercialisation des produits agricoles.

### Mission

Le CPAC a pour mission de superviser le système de réglementation des produits agricoles dans l'intérêt de tous les Canadiens.



La gouvernance interne du Conseil des produits agricoles du Canada est dirigée par le comité de la haute direction, composé de l'administrateur général, de la directrice des Affaires réglementaires et sectorielles et de la directrice de la Gestion intégrée et des affaires gouvernementales.

## Administration des lois fédérales

La [\*Loi sur les offices des produits agricoles\*](#) prévoit la création du Conseil, et autorise la création et la supervision des offices nationaux de commercialisation et des offices de promotion et de recherche.

La [\*Loi sur la commercialisation des produits agricoles\*](#) autorise la délégation de pouvoirs fédéraux en matière de commercialisation de produits agricoles à des offices provinciaux de commercialisation en ce qui concerne le commerce interprovincial et l'exportation. Le Conseil applique la présente loi selon un accord conclu avec Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).

### Offices nationaux de commercialisation

[Producteurs d'œufs du Canada \(POC\)](#)

[Producteurs de poulet du Canada \(PPC\)](#)

[Éleveurs de dindon du Canada \(ÉDC\)](#)

[Producteurs d'œufs d'incubation du Canada \(POIC\)](#)

### Offices de promotion et de recherche

[Agence canadienne de prélèvement du bœuf](#)

[Office canadien de promotion et de recherche pour le porc](#)

## Activités des membres du Conseil et du personnel

Comme ce fut le cas au cours de l'exercice précédent, en 2021-2022, le Conseil a tenu un nombre accru de réunions pour examiner et approuver les demandes d'allocation de contingents et de prélèvements des six offices qu'il supervise. Les effets persistants de la COVID-19 sur le comportement des consommateurs et sur la capacité de transformation, associés aux inondations historiques en Colombie-Britannique et à l'éclosion de la grippe aviaire, ont entraîné de nombreux défis pour l'agriculture et l'industrie de la transformation alimentaire. Les intervenants de l'industrie ont dû s'adapter rapidement aux circonstances changeantes, entraînant une collaboration accrue avec le CPAC.

Tout au long de l'année, les membres et le personnel du Conseil ont assisté à toutes les réunions ouvertes des conseils d'administration des offices, ainsi qu'à celles qui ont été organisées par le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles (CCTOV) et l'Association canadienne des surtransformateurs de volailles (ACSV). Ces réunions ont permis aux membres du Conseil et au personnel de s'entretenir directement avec les producteurs, les transformateurs primaires, les couvoirs, les classificateurs d'œufs, ainsi les surtransformateurs.

Pour favoriser une prise de décision éclairée, les membres du Conseil ont reçu des analyses économiques, des notes d'information et des documents de référence préparés par le personnel du CPAC dans le cadre de leur collaboration étroite avec les six offices, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Affaires mondiales Canada et Justice Canada entre autres. Les membres du Conseil ont été mis au fait d'un large éventail de dossiers, notamment sur le contexte du commerce international, les répercussions des épizooties sur la production animale, ainsi que sur les règlements et processus gouvernementaux.

## Rencontres du Conseil

Les décisions du Conseil sont communiquées à l'industrie suivant chaque réunion, et entrent en vigueur dès leurs publication dans la *Gazette du Canada*. La pratique consistant à communiquer nos décisions en temps opportun découle du thème central de notre plan stratégique 2019-2022, à savoir la transparence et le dialogue.

Le Conseil s'est réuni 14 fois au cours de l'exercice et a pris les décisions suivantes.

## Décisions du CPAC sur les modifications aux redevances

| Office      | Date de la décision | État de la situation | Calendrier applicable                             | Variation du taux de redevance | Nouveaux taux de la redevance               | Commentaires/détails                                                                  |
|-------------|---------------------|----------------------|---------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| POC         | Décembre 2021       | Approuvé             | Du 20 février 2022 au 31 mars 2023                | 0,02 \$/douzaine               | 0,4395 \$/douzaine                          | Augmentation de la redevance destinée au Fonds de péréquation                         |
|             | Mars 2022           | Approuvé             | Du 20 mars 2022 au 31 mars 2023                   | 0,04 \$/douzaine               | 0,4795 \$/douzaine                          | Augmentation de la redevance destinée au Fonds de péréquation                         |
| EDC         | Mars 2022           | Approuvé             | De la date d'enregistrement jusqu'au 31 mars 2023 | —                              | 0,018 \$/kg, poids vif                      | Modification de la date d'expiration                                                  |
| PPC         | Janvier 2022        | Approuvé             | Du 1 avril 2022 au 31 mars 2023                   | —                              | 0,0057 \$/kg, poids vif                     | Modification de la date d'expiration                                                  |
| POIC        | Mai 2022            | Approuvé             | Du 19 juin 2021 au 23 juin 2022                   | —                              | 0,003 \$/œuf d'incubation de poulet à chair | Maintien de la redevance nationale et modification de la date d'expiration            |
| OPR du bœuf | Juin 2021           | Approuvé             | De la date d'enregistrement jusqu'au 30 juin 2022 | —                              | —                                           | Modification de la date d'expiration                                                  |
| OPR du porc | Septembre 2021      | Approuvé             | De la date d'enregistrement jusqu'au 30 juin 2022 | —                              | —                                           | La première ordonnance de l'Office canadien de promotion et de recherche pour le porc |
|             | Mars 2022           | Approuvé             | De la date d'enregistrement jusqu'au 30 juin 2023 | —                              | —                                           | Modification de la date d'expiration                                                  |

Source : CPAC

## Décisions du CPAC sur les modifications aux contingents

| Office | Date de la décision | État de la situation | Type de contingent                                        | Calendrier applicable                                             | Nouveau contingent                                  |
|--------|---------------------|----------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| POC    | Septembre 2021      | Approuvé             | Contingent fédéral                                        | Du 27 décembre 2020 au 25 décembre 2021                           | 773 173 308<br>(douzaine)                           |
|        | Novembre 2021       | Approuvé             | Contingent de vaccins                                     | Du 26 décembre 2021 au 31 décembre 2022                           | 13 335 840<br>(douzaine)                            |
|        | Décembre 2021       | Approuvé             | Contingent spécial pour les besoins temporaires du marché | Du 26 décembre 2021 au 31 décembre 2022                           | -----                                               |
|        | Décembre 2021       | Approuvé             | Contingent d'œufs de transformation                       | Du 26 décembre 2021 au 31 décembre 2022                           | 41 047 660<br>(douzaine)                            |
|        | Décembre 2021       | Approuvé             | Contingent fédéral                                        | Du 26 décembre 2021 au 31 décembre 2022                           | 774 519 524<br>(douzaine)                           |
| EDC    | Septembre 2021      | Reporté              | Modification du contingent fédéral                        | Période réglementaire 2021-22 (du 25 avril 2021 au 30 avril 2022) | 172 382 908<br>(poids éviscéré, en kg)              |
|        | Octobre 2021        | Reporté              | Modification du contingent fédéral                        | Période réglementaire 2021-22 (du 25 avril 2021 au 30 avril 2022) | 172 382 908<br>(poids éviscéré, en kg)              |
|        | Novembre 2021       | Approuvé             | Modification du contingent fédéral                        | Période réglementaire 2021-22 (du 25 avril 2021 au 30 avril 2022) | 172 382 908<br>(poids éviscéré, en kg)              |
|        | Janvier 2022        | Approuvé             | Modification du contingent fédéral                        | Période réglementaire 2021-22 (du 25 avril 2021 au 30 avril 2022) | 174 010 755<br>(poids éviscéré, en kg)              |
| PPC    | Mai 2021            | Approuvé             | A-170 (Allocation totale)                                 | Du 6 juin 2021 au 31 juillet 2021                                 | 283 709 954<br>(poids vif, en kg)                   |
|        | Juin 2021           | Reporté              | A-171 (Allocation totale)                                 | Du 1 août 2021 au 25 septembre 2021                               | 282 545 937<br>(poids vif, en kg)                   |
|        | Juillet 2021        | Approuvé             | A-171 (Allocation totale)                                 | Du 1 août 2021 au 25 septembre 2021                               | 282 545 937<br>(poids vif, en kg)                   |
|        | Septembre 2021      | Approuvé             | A-172 (Allocation totale)                                 | Du 26 septembre 2021 au 20 novembre 2021                          | 287 662 435<br>(poids vif, en kg)                   |
|        | Octobre 2021        | Approuvé             | A-173 (Allocation totale)                                 | Du 21 novembre 2021 au 15 janvier 2022                            | 271 410 308<br>(poids vif, en kg)                   |
|        | Novembre 2021       | Approuvé             | A-174 (Allocation totale)                                 | Du 16 janvier 2022 au 12 mars 2022                                | 281 082 991<br>(poids vif, en kg)                   |
|        | Janvier 2022        | Reporté              | A-175 (Allocation totale)                                 | Du 13 mars 2022 au 7 mai 2022                                     | 285 216 208<br>(poids vif, en kg)                   |
|        | Février 2022        | Approuvé             | A-175 (Allocation totale)                                 | Du 13 mars 2022 au 7 mai 2022                                     | 285 216 208<br>(poids vif, en kg)                   |
|        | Mars 2022           | Approuvé             | A-176 (Allocation totale)                                 | Du 8 mai 2022 au 2 juillet 2022                                   | 295 186 972<br>(poids vif, en kg)                   |
| POIC   | Mai 2021            | Approuvé             | Allocation révisée pour 2021                              | Du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021                             | 804 573 875<br>(œuf d'incubation de poulet à chair) |
|        |                     | Approuvé             | Allocation initiale pour 2022                             | Du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022                             | 821 371 464<br>(œuf d'incubation de poulet à chair) |
|        | Octobre 2021        | Approuvé             | Allocation finale pour 2021                               | Du 1 janvier 2021 au 31 décembre 2021                             | 813 635 128<br>(œuf d'incubation de poulet à chair) |
|        |                     | Approuvé             | Allocation révisée pour 2022                              | Du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022                             | 841 882 082<br>(œuf d'incubation de poulet à chair) |
|        | Janvier 2022        | Approuvé             | Allocation révisée pour 2022                              | Du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022                             | 838 659 486<br>(œuf d'incubation de poulet à chair) |

Source : CPAC

## En 2022, le CPAC célèbre ses 50 ans d'existence !

En 1972, la *Loi sur les offices de commercialisation des produits agricoles* (la Loi) autorisait la création du Conseil national de commercialisation des produits agricoles. Devenu le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) en 2009, celui-ci a commencé ses activités le 1<sup>er</sup> avril 1972, permettant la mise sur pied d'offices nationaux de commercialisation de produits agricoles. En 1993, une modification à la Loi a autorisé l'établissement des offices de promotion et de recherche (OPR).

En tant qu'organisme de surveillance, le CPAC entretient des relations fondées sur la collaboration avec divers intervenants. Son profond engagement envers eux reflète la valeur du système de gestion de l'offre pour les industries canadiennes de la volaille et des œufs et le rôle important des OPR pour le secteur agricole.

## Les Producteurs d'œufs du Canada

Le Conseil continu a appuyé la détermination et les efforts des Producteurs d'œufs du Canada (POC) en vue du renouvellement de l'Accord fédérale-provinciale-territoriale (FPT). Au cours de l'année, Yvon Cyr, membre du Conseil, a assisté à quatre réunions du Comité fédéral, provincial et territorial en tant qu'observateur et, en septembre 2021, Brian Douglas, président du CPAC, s'est adressé au Comité en personne, soulignant l'importance et la valeur de cette initiative.

M. Cyr a également participé à huit réunions du Comité des coûts de production. Celui-ci a été créé pour actualiser les coûts de production de différents types d'exploitations agricoles à l'échelle du pays.

## Les Producteurs de poulet du Canada

Les membres du Conseil ont travaillé en étroite collaboration avec le comité exécutif des Producteurs de poulet du Canada (PPC) pour créer le Groupe de travail de l'information sur le marché, officiellement établi en décembre 2021. Celui-ci soutient le mandat du plan stratégique des PPC, qui vise à améliorer l'efficacité du système d'allocation en fournissant une occasion supplémentaire de discuter et d'analyser l'établissement des allocations périodiques à l'aide d'un ensemble convenu d'indicateurs reposant sur des données factuelles. Le Conseil considère la création de ce groupe de travail comme une occasion d'établir la confiance au sein de l'industrie et de renforcer la collaboration lors de l'établissement des contingents.



**LES PRODUCTEURS  
D'ŒUFS DU CANADA**



## Les Éleveurs de dindon du Canada

Après avoir réagi aux conditions du marché et à l'impact de la pandémie de COVID-19 sur l'industrie du dindon en procédant à deux réductions importantes des contingents en 2020, l'industrie du dindon a commencé sa relance en 2021-2022.



TURKEY FARMERS<sup>TM</sup>  
OF CANADA  
LES ÉLEVEURS DE DINDON  
DU CANADA

## Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada

En 2021-2022, les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada (POIC) ont ajusté leur allocation de contingents à de multiples reprises pour s'adapter à l'instabilité du marché causée par la pandémie de COVID-19.



Les Producteurs  
d'œufs d'incubation  
du Canada

## Office canadien de promotion et de recherche pour le porc

Le Conseil a continué à donner des conseils et un soutien à l'Office canadien de promotion et de recherche pour le porc (OCPRP) en vue de commencer la collecte de la redevance pour financer leurs activités. Le Conseil a approuvé un prélèvement à l'importation de 0,80 \$ par porc en mars 2022. Créée en décembre 2020, l'OCPRP a complété sa première année d'exercice et a eu sa première assemblée générale annuelle en mars 2022.

**OCPRP**

L'OFFICE CANADIEN DE  
PROMOTION ET DE  
RECHERCHE POUR LE  
PORC

## Agence canadienne de prélèvement du boeuf

En ce qui concerne l'Agence canadienne de prélèvement du bœuf, le Conseil a approuvé le taux de prélèvement fédéral actuel (2,50 \$ par tête de bovin de boucherie pour toutes les provinces sauf l'Ontario et un prélèvement à l'importation de 1,00 \$ par tête de bovin de boucherie) jusqu'au 30 juin 2022.



## Révision judiciaire

En décembre 2020, le CCTOV, les associations représentant les transformateurs primaires du Québec et de l'Ontario et 15 transformateurs de poulet ont déposé un avis de demande de révision judiciaire auprès de la Cour fédérale du Canada (dossier de la Cour fédérale n° T-1549-20). L'avis de demande du CCTOV concernait la décision du CPAC d'approuver l'allocation des contingents des PPC pour la période A-167, laquelle se déroulait du 20 décembre 2020 au 13 février 2021.

La révision judiciaire s'est poursuivie pendant l'exercice 2021-2022, et les contre-interrogatoires des parties ont eu lieu en octobre 2021. Le 8 novembre 2021, à la demande du CCTOV, le CPAC a accepté de régler l'affaire à l'amiable. Conformément aux conditions de l'entente, à la demande d'un intervenant directement visé par une décision prise relativement à un contingent, le CPAC fournira des motifs supplémentaires à l'égard de cette décision.

## Plaintes

En juillet 2021, le CPAC a reçu une plainte du CCTOV contre les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC) concernant sa décision d'augmenter l'allocation des contingentements pour la période de contrôle 2021-2022.

À la suite d'une audience tenue le 3 novembre 2021, le Conseil a approuvé la recommandation du Comité de la plainte de rejeter la plainte. En outre, trois recommandations ont été formulées :

1. Le CPAC a encouragé les ÉDC et les transformateurs primaires de dindon du CCTOV à poursuivre leur collaboration afin de trouver une solution viable au désaccord sur le niveau cible adéquat des inventaires pour la viande de poitrine et sur une méthode permettant de mesurer et de prévoir la consommation et la croissance du marché de la viande de dindon ;
2. Le CPAC a encouragé les ÉDC et les transformateurs primaires de dindon du CCTOV à explorer les options permettant de mieux évaluer comment les augmentations du prix vif de la dinde sont transmises aux prix de gros et de détail, et quelle est l'incidence des prix de détail sur la consommation ;
3. Le CPAC a demandé aux ÉDC d'informer les offices provinciaux que les augmentations de production ne peuvent être réparties entre les producteurs tant que le processus réglementaire n'est pas terminé.

Ce processus a été le premier à suivre le nouveau règlement sur les plaintes qui avait fait l'objet d'une révision au cours de l'exercice précédent.

En mars 2022, le CPAC a reçu une plainte des Turkey Farmers of Ontario (TFO) contre les ÉDC concernant la décision de contingentement de ces derniers pour la période de contrôle 2022-2023. Cette plainte était toujours en cours à la fin de l'exercice.

## Loi sur la commercialisation des produits agricoles

Le CPAC et AAC partagent la responsabilité de l'application de la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles* (LCPA), qui habilite le gouverneur en conseil à déléguer aux régies et offices provinciaux le pouvoir fédéral leur permettant de réglementer la commercialisation des produits agricoles sur les marchés interprovincial et international de la même façon qu'ils le font dans les limites du territoire où ils exercent leurs activités. La LCPA prévoit aussi la délégation du pouvoir d'établir, de prélever et d'utiliser des redevances relativement au commerce interprovincial et à l'exportation. Les montants ainsi perçus par un organisme ou un office provincial sont principalement utilisés pour des activités de promotion et de recherche.

En 2021-2022, le Conseil a continué de travailler en étroite collaboration avec les régies provinciales, les organismes et les offices de commercialisation pour le traitement des nouvelles ordonnances de délégation et des modifications aux ordonnances existantes. L'ordonnance sur les redevances à payer concernant les légumes en Colombie-Britannique a été abrogée à la suite de la modification consistant à supprimer la disposition « by order » dans l'ordonnance de délégation de pouvoirs connexe en 2020.

Le Conseil rend régulièrement compte de ses activités liées à la LCPA lors des réunions de l'Association nationale des régies agroalimentaires, qui compte des membres de toutes les provinces. Grâce à cette tribune, le CPAC est en mesure de tenir les provinces informées des questions liées à la LCPA au fur et à mesure qu'elles se présentent.

Le 31 mars 2022, le projet de loi S-6, *Loi concernant la modernisation de la réglementation* a été déposé au Sénat. De concert avec AAC, le CPAC fournira davantage de renseignements aux provinces relativement à l'avancement du projet de loi S-6.

## Association nationale des régions agroalimentaires

Créée en 1997, l'Association nationale des régions agroalimentaires (ANRA) offre une tribune aux régions pour discuter de questions d'intérêt commun et déterminer les mesures collectives appropriées. L'ANRA est composée de toutes les régions provinciales et de leurs homologues nationaux, la Commission canadienne du lait et le CPAC, qui en assure le secrétariat. En 2021-2022, l'ANRA a tenu trois réunions virtuelles : en octobre et en décembre 2021 et en mars 2022.

Les réunions ont porté sur un éventail de sujets comme le code de conduite des épiceries, l'Accord fédéral-provincial-territorial des Producteurs d'œufs du Canada, le bien-être des animaux et l'activisme au Canada, la planification stratégique des régions et, enfin, le projet de loi S-6 : *Loi concernant la modernisation de la réglementation*, qui présente les modifications proposées à la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*.

Peter Donkers, président du Farm Industry Review Board de la Colombie-Britannique, est toujours président de l'ANRA, et Ginette Bureau, présidente-directrice générale de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, en est toujours la vice-présidente. Ron Bonnett, vice-président du CPAC, assume la fonction de représentant des membres du Conseil auprès de l'ANRA.

## Établissement d'un nouvel office de promotion et de recherche

En 2021-2022, le CPAC a continué de collaborer étroitement avec les producteurs de chanvre industriel et d'autres intervenants en vue de la création d'un office de promotion et de recherche (OPR). En août 2021, la ministre a approuvé la recommandation du CPAC d'établir un OPR canadien pour le chanvre industriel, en vertu de la partie III de la *LCPIA*. Le rapport du Comité chargé d'étudier la demande a été publié sur notre site Web en décembre 2021. Le CPAC travaille en étroite collaboration avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, Santé Canada et Justice Canada à la préparation des documents réglementaires requis.

## Réunions avec les régions et représentants des gouvernement provinciaux

Chaque année, les membres du Conseil rencontrent les régions provinciales et d'autres représentants clés des gouvernements provinciaux afin de favoriser la collaboration et de discuter de divers sujets dans le contexte agroalimentaire canadien.

Au cours de ces réunions, les représentants provinciaux et les membres du Conseil échangent leur point de vue sur les enjeux de la gestion de l'offre pour la volaille et les œufs, et sur les offices de promotion et de recherche, qu'ils soient établis ou en processus de l'être. Il s'agit également d'une autre occasion de discuter des questions liées à la *Loi sur la commercialisation des produits agricoles*. Le CPAC est très heureux des réactions positives et des discussions menées avec ses collègues provinciaux lors de ces rencontres.

# Plan Stratégique 2019-2022

Rapport en date du 31 mars 2022

| Point | Possibilité                                                                                  | État final                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1.1.1 | Stratégie de communication                                                                   | <b>En cours</b> : Les communications doivent être renvoyées à l'équipe de la Gestion intégrée. Les priorités immédiates comprennent la mise à jour d'un guide de style, la transition et l'examen du site Web, et la révision du rapport annuel. Une stratégie de communication à long terme est un élément permanent, qui nécessite toujours de s'assurer que les produits sont pertinents, que l'information est à jour et que les publics sont mobilisés. Il s'agira notamment de s'assurer que les éléments des points 1.1.2 et 1.1.3 demeurent actuels et accessibles. |
| 1.1.2 | Exposés et notes d'allocution                                                                | <b>Terminé</b> : Fusionné avec le point 1.1.1                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| 1.1.3 | Mise en valeur et diffusion de l'expertise                                                   | <b>Intégré</b> : De nombreuses publications sont maintenant à la disposition des membres et intervenants, y compris les profils sectoriels, ainsi que le règlement et les lignes directrices régissant l'administration des plaintes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 1.1.4 | 50 <sup>e</sup> anniversaire du CPAC en 2022                                                 | <b>En cours</b> : Ce point restera ouvert tout au long de l'année d'anniversaire du CPAC et demeurera un point central jusqu'à la réception et à la conférence qui auront lieu au début du mois de novembre.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 2.1.1 | Mobilisation ciblée des intervenants                                                         | <b>Intégré</b> : Le Conseil et le personnel utilisent diverses possibilités pour consulter les intervenants de façon continue. Plus particulièrement, les membres du Conseil assistent régulièrement aux réunions des intervenants et s'adressent officiellement aux participants en prenant la parole à ces occasions.                                                                                                                                                                                                                                                     |
| 2.1.2 | Intervenants participant aux réunions du Conseil                                             | <b>Intégré</b> : Divers intervenants sont désormais régulièrement invités aux réunions du Conseil.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 2.1.3 | Stratégie de renforcement des relations et des capacités du personnel au niveau opérationnel | <b>Intégré</b> : Les directions de la Gestion intégrée et des Affaires sectorielles communiquent régulièrement et collaborent afin d'atteindre les objectifs organisationnels.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 2.1.4 | Congrès et événements du CPAC                                                                | <b>Terminé</b> : Ce point a été fusionné avec le point 1.1.4.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |

|       |                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-------|---------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3.1.1 | Stratégie relative à l'accueil et à la formation du personnel | <b>Intégré</b> : L'équipe de la Gestion intégrée est chargée de veiller à ce que le programme d'intégration organisationnel soit offert à chaque nouvel employé. Des trousse d'intégration ont été élaborées et seront tenues à jour. L'intégration propre au poste relève du gestionnaire d'embauche. La formation obligatoire au sein de l'organisation a été élaborée et mise en œuvre. |
| 3.1.2 | Orientation du Conseil                                        | <b>Intégré</b> : L'équipe des Affaires sectorielles est chargée de veiller à ce que le programme d'orientation du Conseil soit offert aux nouveaux membres du Conseil et à ceux qui changent de portefeuille. Des trousse d'orientation ont été élaborées et seront tenues à jour.                                                                                                         |
| 3.1.3 | Consignation des processus                                    | <b>Intégré</b> : Il incombe à chaque membre du personnel de consigner son propre travail, ses procédures et ses ressources afin de soutenir ses collègues et l'organisation.                                                                                                                                                                                                               |
| 3.1.4 | Transfert de connaissances interne et externe                 | <b>Intégré</b> : Le transfert de connaissances a été intégré aux processus opérationnels courants, notamment la stratégie de communication, la consignation des processus, l'orientation du personnel et du Conseil, et la mise en commun de l'expertise.                                                                                                                                  |
| 3.2.1 | GI/TI                                                         | <b>Intégré</b> : Les projets de GI/TI sont fréquents et continus. Ils comprennent notamment : la transition vers SharePoint, la mise à jour technologique de la salle de conférence, les outils de réunion et de travail hybrides, etc.                                                                                                                                                    |
| 3.3.1 | Réunion annuelle pour le personnel et les membres             | <b>En cours</b> : Ce projet a été reporté jusqu'à ce qu'il soit possible de le faire d'un point de vue sanitaire et que l'accès au bâtiment 59 soit rétabli.                                                                                                                                                                                                                               |
| 3.3.2 | Réunions régulières et échange d'information                  | <b>Intégré</b> : L'équipe de la Gestion intégrée s'est chargée des réunions de tout le personnel, y compris l'élaboration d'un ordre du jour normalisé qui garantit que ces rencontres constituent des occasions d'échanger de l'information et de discuter de sujets pertinents pour les membres de l'équipe.                                                                             |

Le cycle actuel du Plan stratégique se termine en 2022 et offre la possibilité de rafraîchir les objectifs stratégiques du CPAC. Au 31 mars 2022, des mesures étaient prises à cette fin. Dans le cadre du maintien d'une organisation solide, le CPAC se réjouit d'intégrer les commentaires des intervenants et des employés dans son cycle de planification .

# Le CPAC en bref

En date du 31 mars 2022

|                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>4 membres du Conseil à temps partiel</b>                                                                                                      |
| <b>18 membres du personnel, y compris l'administrateur général</b>                                                                               |
| <b>Tout le personnel est en télétravail</b>                                                                                                      |
| <b>Une rotation du personnel de 40 % au cours de l'exercice 2021-2022, les départs à la retraite expliquant la majeure partie de la rotation</b> |

## Opérations financières

Les résultats financiers du Conseil des produits agricoles du Canada présentés dans le présent rapport annuel visent à donner un aperçu général des activités de l'organisation. Aux fins des rapports financiers, les résultats du CPAC sont consolidés dans les états financiers d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

|                       | <b>Dépenses prévues</b> | <b>Dépenses réelles</b> | <b>Écart</b> |
|-----------------------|-------------------------|-------------------------|--------------|
| <b>Salaires</b>       | 2,008,249               | 1,960,616               | 47,633       |
| <b>Fonctionnement</b> | 664,549                 | 416,825                 | 247,724      |

**Remarque :** *Les dépenses réelles ont été inférieures aux dépenses prévues en raison d'un roulement de personnel plus élevé que la normale, de retards dans un important projet de rénovation et du report des célébrations du 50<sup>e</sup> anniversaire du CPAC, à la suite de l'imposition des restrictions sanitaires liées à la COVID-19.*

## Environnement opérationnelle à venir

Au cours de l'exercice 2022-2023, le CPAC cherchera à poursuivre le réaménagement de ses activités en fonction d'un nouvel environnement de travail hybride et un retour à la tenue de certaines réunions du Conseil dans le bâtiment 59 de la Ferme expérimentale centrale, à Ottawa. Le CPAC souhaite également mettre la dernière main à son nouveau plan stratégique triennal et soutenir le personnel en poursuivant le développement d'une organisation saine et épanouie.

Ferme centrale expérimentale  
960, avenue Carling, Édifice 59  
Ottawa, Ontario K1A 0C6

Courriel : [aaafc.fpcc-cpac.aac@agr.ca.ca](mailto:aaafc.fpcc-cpac.aac@agr.ca.ca)

Site web : [Conseil des produits agricoles du Canada](http://Conseil des produits agricoles du Canada)

© Ministre Services publics et Approvisionnement Canada, 2021

ISSN : 2561-4371